COVID-19

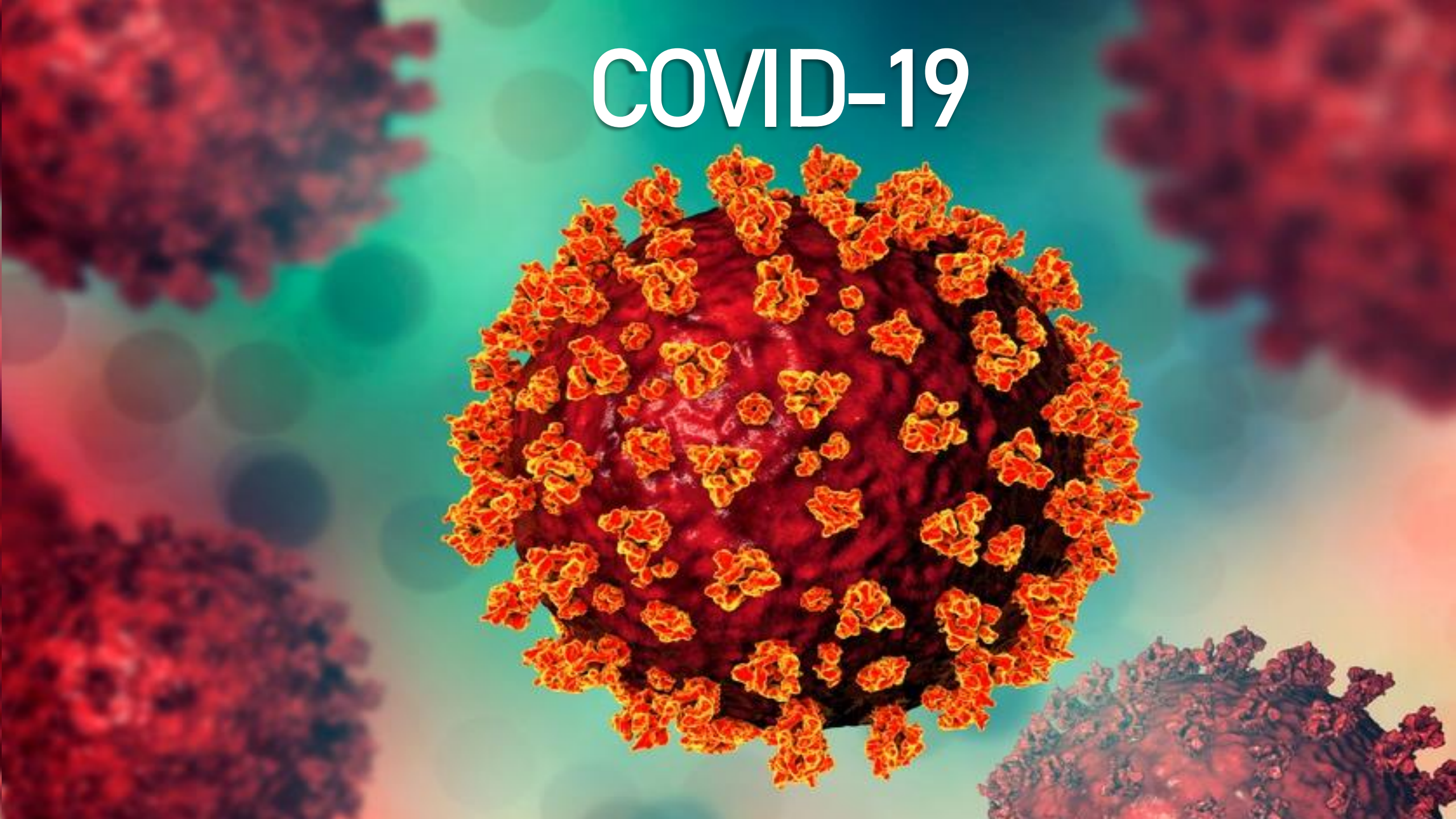

Déclaration de votre situation/ état de santé en lien avec la COVID-19/ Influenza

À quel moment doit-on compléter le formulaire ?

Lien : Formulaire - Déclaration des symptômes

→ En situation de cas contacts, avec présence ou non de symptômes;

→ Lorsqu'il y a présence de symptômes s'apparentant à la COVID-19 ;

→ Lorsqu'il y a présence de symptômes s'apparentant à un virus respiratoire (influenza).

NB : Possibilité d'effectuer le test pour l'influenza seulement lorsque l'indice de virus respiratoire est de modéré à élevé.

SUITE : Déclaration de votre situation/ état de santé en lien avec la COVID-19/ Influenza

Une fois le formulaire complété, que se passe-t-il ?

La personne reçoit un courriel indiquant les marches à suivre.

Pour les personnes symptomatiques, il est indiqué les éléments suivants :

- ❑ L'isolement à respecter
- ❑ Aviser son superviseur
- ❑ L'obligation de prendre un rendez-vous en clinique de dépistage prioritaire sur le site clicsante.ca

Pour les personnes asymptomatiques ayant eu un cas contact, il est indiqué les éléments suivants:

- ❑ Consignes en lien avec le port de masque en milieu de travail
- ❑ Dépistage PCR ou par gargarisme aux 2 à 3 jours

CLIC SANTÉ

RÉCEPTION DU RÉSULTAT

Comment recevront-ils le résultat de leur dépistage ?

Que le résultat soit positif ou négatif, celui-ci est divulgué par courriel via la plateforme Clic santé.

Une fois le résultat obtenu, que se passe-t-il ?

Résultat négatif :

- ❑ Amélioration des symptômes et absence de fièvre. La personne peut retourner à son stage.

Résultat positif excluant les immunosupprimés et les personnes étant en oncologie:

- ❑ La personne devra être en isolement pendant 5 jours inclusivement .

COMMENT CALCULER LA PÉRIODE D'ISOLEMENT

À partir du lendemain de la date du début des symptômes.

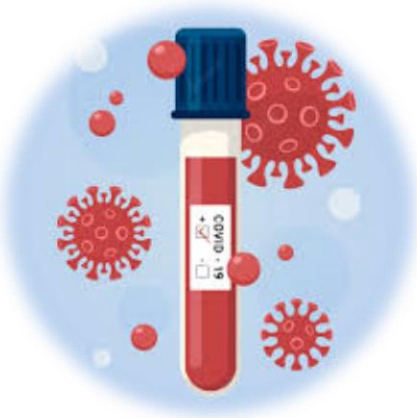

Exemple

Début sx : 22 Février 2023
Date dépistage : 23 février 2023
Retour sera prévu le : 28 février 2023 , soit à partir du 22 février + 5 jours incl.

Si nous n'avons pas la date du début des symptômes, nous devons calculer la période d'isolement à partir du lendemain de la date du dépistage.

Exemple

Début sx : non applicable
Date dépistage : 23 février 2023
Retour sera prévu le : 29 février 2023 , soit à partir du 23 février + 5 jours incl.

ÉVALUATION POUR LE RETOUR

Effectuer une évaluation des symptômes au 5e jour d'isolement pour un retour au 6e jour.

- ✓ Valider si les symptômes se sont améliorés (Voir annexe pour liste des symptômes)
- ✓ Valider s'il y a absence de fièvre depuis 48h

Le retour est permis si la personne a répondu oui aux deux questions.

RÉINTÉGRATION DANS SON MILIEU

- ❑ Stabiliser la personne dans une seule unité ou un seul secteur d'activité si possible;
- ❑ Auto-surveillance des symptômes, si détérioration de l'état ou apparition de fièvre, aviser;
- ❑ Renforcer l'hygiène des mains aux moments recommandés;
- ❑ Respect strict de la distanciation de 2m dans les salles de pauses et de repas, même si présence de barrière physique et maintenir une distance de 2m et plus avec les autres collègues, dans la mesure du possible;
- ❑ Désinfection des lieux partagés après plusieurs utilisations (ex: Salle de bain, aire de travail, de pause et repas);
- ❑ Ne pas serrer les mains ni faire des accolades avec autrui;
- ❑ Maintenir un isolement communautaire selon les consignes en vigueur;
- ❑ Port du N-95 en tout temps dans nos installations pour une durée de 10 jours suivant le résultat positif.

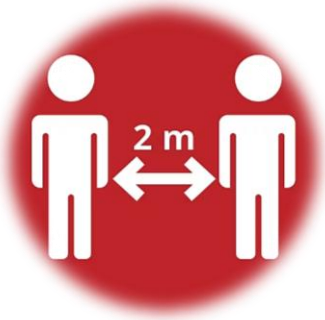

ANNEXE

LISTE DES SYMPTÔMES

Présence d'un des symptômes suivants :

- ❑ Fièvre ≥ 38,1 °C (T° buccale)
- ❑ Fièvre ≥ 38,5°C (rectale)
- ❑ Anosmie soudaine (sans congestion nasale) avec ou sans agueusie
- ❑ Toux (nouvelle ou aggravée)
- ❑ Essoufflement
- ❑ Difficulté à respirer
- ❑ Mal de gorge

Présence d'au moins deux des symptômes suivants :

- ❑ Rhinorrhée ou congestion nasale de cause inconnue
- ❑ Céphalée
- ❑ Fatigue intense
- ❑ Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- ❑ Perte d'appétit importante
- ❑ Nausées ou vomissements
- ❑ Douleur abdominale
- ❑ Diarrhée

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ligne téléphonique : (819) 852-2251

Clic Santé : clicsante.ca

Déclaration des symptômes : Formulaire - Déclaration des symptômes

Vous pouvez retrouver le formulaire sur le MIC dans la section COVID-19.

Référence gestionnaire : joany.bellemare@ssss.gouv.qc.ca